

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation : 16 septembre 2020
Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 34
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBRENOVITCH, Président,

Présents : TCHOBRENOVITCH Robert, AUZOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, PARTAGE Michel, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

Procurations : BRETTE Romain donne procuration à TCHOBRENOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOL Jean-François donne procuration à AUZOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

Absents et excusés : EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie,

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-065
Finances & Moyens Généraux
Orientation du crédit formation des élus

Rapporteur : Robert TCHOBRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5214-8 et L. 2123-12 ;
Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Le CGCT impose que, dans les trois mois suivant le renouvellement des conseillers municipaux, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Pour rappel, les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

COTELUB a ouvert des crédits à hauteur de 20 000 € pour la formation des élus.

Les orientations de cette formation sont les suivantes :

- les formations dans le cadre de Politikon ;
- les formations dans le cadre du projet de territoire.

Le projet de territoire peut permettre d'approfondir et d'enrichir ces orientations. Le cas échéant, de nouvelles orientations seront prises en compte.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'acter les crédits ouverts et les orientations de la formation des élus.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **acte** les crédits ouverts et les orientations de la formation des élus.

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés


Robert TCHOBDRNOVITCH
Président